

PROVINCES

PROVINCE NORD

ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

Arrêté n° 35/2007 du 16 février 2007 portant nomination d'un médecin-chef par intérim au centre médico-social de Voh

Le président de l'assemblée de la province Nord,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 68/89 du 29 décembre 1989 portant création de la direction des affaires sanitaires et sociales et des problèmes de société (DASSPS) ;

Vu la délibération modifiée n° 100/04-APN du 4 juin 2004 relative à l'organisation de la DASSPS ;

Considérant les nécessités de service,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Alain Wittenberg, médecin de santé publique itinérant contractuel à la direction des affaires sanitaires et sociales et des problèmes de société, assurera l'intérim en qualité de médecin-chef du centre médico-social de Voh du 5 février 2007 au 18 mars 2007 inclus.

Art. 2. - A ce titre, l'intéressé bénéficiera d'une indemnité de sujétion égale à 1/12^e de la valeur de 93 points d'INM convertie en monnaie locale et affectée du coefficient d'indexation en vigueur en province Nord, en lieu et place de celle de 60 points d'INM perçue habituellement.

Art. 3. - Le présent arrêté sera transmis au commissaire délégué de la République en province Nord, notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président de la province Nord
et par délégation :

Le secrétaire général,
GUY SOLAL

Arrêté n° 36/2007 du 16 février 2007 portant nomination d'un médecin-chef par suppléance au centre médico-social de Koné

Le président de l'assemblée de la province Nord,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 68/89 du 29 décembre 1989 portant création de la direction des affaires sanitaires et sociales et des problèmes de société (DASSPS) ;

Vu la délibération modifiée n° 100/04-APN du 4 juin 2004 relative à l'organisation de la DASSPS ;

Vu l'absence pour raisons médicales du docteur Michel Ter-Davtian, médecin-chef,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Georges Villacres, médecin de santé publique contractuel à la direction des affaires sanitaires et sociales et des problèmes de société, assurera la suppléance du docteur Michel Ter-Davtian en qualité de médecin-chef du centre médico-social de Koné du 5 février 2007 au 28 février 2007 inclus.

Art. 2. - A ce titre, l'intéressé bénéficiera d'une indemnité de sujétion égale à 1/12^e de la valeur de 93 points d'INM convertie en monnaie locale et affectée du coefficient d'indexation en vigueur en province Nord, en lieu et place de celle de 60 points d'INM perçue habituellement.

Art. 3. - Le présent arrêté sera transmis au commissaire délégué de la République en province Nord, notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président de la province Nord
et par délégation :
Le secrétaire général,
GUY SOLAL

Arrêté n° 40/2007 du 21 février 2007 autorisant M. Dathieux Thomas à établir un accès à la R.P.N.3 pour desservir sa propriété au lieu-dit Xa Bwara

Le président de l'assemblée de la province Nord,

Vu la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie notamment ses articles 173 et 174 ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 19/CP du 15 novembre 1989 modifiant la consistance du réseau des routes territoriales ;

Vu la délibération n° 225-90/APN du 6 août 1990 portant désignation des routes de la province Nord et fixant la procédure de classement des routes provinciales ;

Vu la délibération modifiée n° 226-90/APN du 6 août 1990 portant règlement général sur la conservation et la surveillance des routes provinciales ;